



**Département de droit privé,
UFR de droit et science politique**

Résolution du 16 novembre 2020

Le département de droit privé de l'UFR de droit et science politique de l'Université de Picardie Jules Verne, réuni en assemblée générale,

- * **partage** les vives inquiétudes exprimées notamment par les voix de sa composante lundi 16 novembre et de la représentation de ses membres au Conseil National des Universités (section 01) le 12 novembre dernier, au sujet de la loi de programmation de la recherche (LPR), en l'état actuel de son élaboration, à l'issue de la commission mixte paritaire (CMP) qui a eu lieu le 9 novembre dernier,
- * **affirme** à son tour son attachement indéfectible à un service public national de l'enseignement supérieur et de la recherche et au contrôle des carrières d'enseignant-chercheur en son sein par une instance nationale composée de membres élus par leurs pairs,
- * **soutient** les actions individuelles en faveur du CNU et contre la LPR portées par des enseignants-chercheurs qui se mobilisent pour l'Université, ses valeurs et son indépendance, notamment les décisions, éventuellement prises par ses membres, de suspension immédiate et pour une durée illimitée des fonctions non essentiellement pédagogiques,
- * **appelle** les candidats aux postes de direction de l'université à se prononcer sur la LPR et en particulier son article 3bis.